

## **Mgr Brac de la Perrière demande la reprise des célébrations dans les églises dès le 24 mai**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Culte divin](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 20 mai 2020

Communiqué de Mgr **Thierry Brac de la Perrière**, évêque de Nevers :

Le Conseil d'Etat, saisi en référé par plusieurs personnes et associations, ordonne la levée de l'interdiction générale des cultes. Je me réjouis de cette décision, qui se base sur une liberté fondamentale garantie par la République française, celle de la liberté de culte. Les évêques de France ont voulu privilégier le dialogue avec les autorités plutôt qu'une action en justice. Si je salue la décision du Conseil d'Etat, je regrette que le dialogue n'ait pas suffi à apporter une réponse convenable à cette situation exceptionnelle.

J'ai demandé aux curés des paroisses de prendre dès aujourd'hui des dispositions pour la reprise des célébrations dans les églises dès que possible, et en tout cas dès le 24 mai, dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement.

L'Eglise catholique a jusqu'à présent fait preuve de responsabilité dans la gestion de cette crise, et les chrétiens se sont mobilisés, individuellement ou à travers les associations, pour soutenir les personnes les plus fragiles, particulièrement affectées.

Je souhaite que notre société, qui va souffrir durablement de cette crise sanitaire, économique et sociale, trouve les ressources spirituelles pour vaincre ses peurs, retrouver un idéal commun et avancer dans une plus grande fraternité.